

Synthèse

Plus de 12 millions d'habitants vivent en Île-de-France. Avec 5,4 millions d'actifs en emploi, 1,9 million de retraités et 665 000 étudiants, la région pèse 1/5^e de la population métropolitaine et la même part des actifs en emploi. Le poids de la région capitale est davantage prononcé pour les plus qualifiés d'entre eux : 37 % des emplois de cadres de France métropolitaine sont en Île-de-France.

Outre sa prépondérance économique et démographique, Paris, plus grand pôle d'emploi et pôle universitaire de France, influence l'ensemble du territoire métropolitain. À travers son rayonnement économique et les flux des personnes (déplacements domicile-travail, flux d'étudiants et migrations résidentielles), cette influence s'exerce particulièrement sur les territoires limitrophes de l'Île-de-France. Ainsi définit-on le Bassin parisien comme l'ensemble des départements autour de l'Île-de-France¹ ayant le plus de liens avec la capitale, notamment au travers de la proportion d'actifs travaillant en région parisienne.

Cet espace du Bassin parisien retenu pour cette étude rassemble 19,1 millions d'habitants, et près de 30% de la population métropolitaine. Malgré son poids important, et la forte attractivité de Paris, en particulier pour certaines populations (jeunes actifs, étudiants, cadres), la croissance démographique du Bassin parisien depuis les années 1990 est plus faible que dans le reste de la France métropolitaine.

D'une certaine façon le Bassin parisien présente un fonctionnement comparable à celui d'une très grande aire urbaine s'étendant jusqu'à 100 km autour de la capitale et dont l'agglomération parisienne forme le pôle central. Au-delà de ces 100 km, celle-ci n'entretient de liens significatifs qu'avec les plus grandes agglomérations françaises, en particulier les métropoles reliées par les lignes de train.

Comme dans toutes les aires urbaines, les emplois sont très concentrés dans le pôle où la population décroît au profit de la couronne, par le phénomène de périurbanisation (installation des familles dans les territoires entourant le pôle d'emploi tout en occupant un emploi dans le pôle). Les migrations résidentielles suivent ce schéma même si les nouveaux arrivants dans l'aire urbaine ont plutôt tendance à s'installer dans le pôle avant de le quitter pour la couronne. Cette forme de développement détermine un système qui a pour effet d'intensifier les navettes domicile-travail.

Toutefois, la vaste aire d'influence de Paris présente de nombreuses spécificités. D'une part, la capitale n'est pas le seul pôle au sein du Bassin parisien, et même au sein de l'Île-de-France. Saclay et Roissy, entre autres, ont une place incontournable dans le fonctionnement du Bassin parisien et le rayonnement de l'ensemble de la région parisienne dans les départements voire les régions voisines. D'autre part, là où une aire urbaine « classique » possède un pôle et une couronne périurbaine, celle de Paris possède deux voire trois couronnes successives.

Dans chacune des régions limitrophes à l'Île-de-France, les métropoles et autres grandes agglomérations régionales exercent également chacune leur propre influence sur leur environnement et jouent un rôle de moteur économique du territoire, en polarisant les emplois comme les navettes domicile-travail.

Les couronnes du Bassin parisien interagissent entre elles : en « troisième » couronne, les territoires ont autant de lien avec Paris qu'avec les autres départements les plus proches en Île-de-France. Le lien avec la région parisienne s'exerce surtout dans des quadrants géographiques regroupant les départements / zones d'emploi d'Île-de-France et les territoires limitrophes. Ainsi l'Eure et l'Eure-et-Loir ont des liens privilégiés avec les Yvelines, tandis que l'Aisne a plus de liens avec le Val-d'Oise. La dynamique de ces quadrants est en bonne partie liée aux pôles d'emploi secondaires qu'ils comportent.

Ce jeu d'influences imbriquées transparaît dans les mouvements d'étudiants que l'on observe entre les 16 principaux pôles d'études du Bassin parisien. Les étudiants constituent une population particulièrement polarisée, *a fortiori* au sein du Bassin parisien puisque le pôle de Paris absorbe les trois quarts des étudiants présents dans cet espace. De fait, l'influence de Paris s'étend au-delà des frontières franciliennes et ses établissements attirent un grand nombre d'étudiants, souvent déjà titulaires d'un diplôme d'études supérieures. La proximité du pôle parisien n'entrave cependant pas la croissance du nombre d'étudiants présents dans les pôles environnants, ni l'émergence de « sous-systèmes » d'échanges privilégiés entre pôles secondaires, notamment au nord et à l'ouest du Bassin parisien (autour de Rouen, Amiens, Orléans-Tours). Pour ce qui concerne les connexions avec les pôles extérieurs au Bassin parisien, seul le pôle de Paris engendre des flux d'étudiants significatifs, souvent en lien avec les plus grands pôles métropolitains (Lyon, Lille, Toulouse, etc.).

¹ Dans cette étude, le Bassin parisien est composé de douze départements autour de l'Île-de-France : l'Aisne, l'Aube, l'Eure, l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, le Loiret, la Marne, l'Oise, la Seine-Maritime, la Somme, l'Yonne

Le fonctionnement du Bassin parisien, en tant que système démographique et économique, peut également être analysé au regard des lieux de travail et de résidence des actifs et des déplacements quotidiens qu'ils induisent. La Métropole du Grand Paris constitue de très loin le pôle économique majeur du Bassin parisien et exerce à ce titre une attraction concentrique forte à l'égard des territoires qui l'environnent, même si celle-ci décroît avec la distance. Plus d'un million d'actifs travaillent dans ce pôle sans y résider. Ils y occupent plus du quart des emplois. Parmi ces «entrants quotidiens», huit sur dix résident dans le reste de l'Île-de-France, un sur dix dans le reste du Bassin parisien et un sur dix dans le reste du territoire national. Les cadres, surreprésentés, proviennent majoritairement de l'ouest, qu'ils résident en Île-de-France ou dans des agglomérations extérieures à cette région (Rouen, Orléans, Tours, etc.). Les déplacements quotidiens en direction du pôle parisien augmentent de façon générale, mais à des rythmes différenciés selon la provenance géographique. Les flux originaires du reste de l'Île-de-France se développent plus rapidement venant de l'est ou du sud, signe d'un étalement parisien plus récent dans ces directions. Quand ils sont originaires des régions voisines, ce sont les flux venant du nord et de l'ouest qui sont en croissance plus forte. Plus généralement, l'attraction de longue distance, au-delà d'une centaine de kilomètres, s'accroît à la faveur des grands axes autoroutiers et des lignes ferroviaires à grande vitesse (Amiens, Rouen, Orléans, Reims, Lille, etc.). D'autres pôles économiques franciliens constituent des espaces connexes à la croissance économique parisienne (Roissy, Saclay, Marne-la-Vallée, Cergy). Ils exercent une forte attraction de proximité sur les territoires franciliens et départements proches. Leur influence sur les franges franciliennes est même plus marquée que celle du pôle parisien lui-même. Les autres pôles économiques importants, en dehors de l'Île-de-France, voient également leur attraction s'accroître, signe de la poursuite de l'étalement urbain. Dans leur grande majorité moins dynamiques en termes d'emploi que d'autres agglomérations ou métropoles françaises, notamment du sud de la France ou de la façade atlantique, ces pôles structurants à l'échelle régionale exercent toutefois une attraction de moindre intensité que le pôle parisien ou les autres principaux pôles franciliens.

Population généralement moins mobile que les actifs ou les étudiants, les retraités du Bassin parisien sont, comme ailleurs, plus souvent enclins à changer de lieu de résidence dans les âges qui suivent immédiatement le départ en retraite, et moins souvent dans les âges plus avancés. Les échanges internes sont largement dominés par l'Île-de-France, 85 % des migrations des retraités impliquant un département francilien, qu'il soit en point de départ ou d'arrivée. Au regard de l'extérieur, le Bassin parisien constitue un espace peu attractif pour les retraités. Ceux qui le quittent pour s'installer dans un autre département de France métropolitaine sont deux fois plus nombreux que ceux qui suivent le chemin inverse. Parmi les éléments pouvant entrer en jeu dans les choix de mobilité résidentielle des retraités, la localisation d'une résidence secondaire peut être déterminante. Or, le Bassin parisien en est relativement peu pourvu. Quand les retraités quittent ce territoire, leurs préférences se portent ainsi le plus souvent vers les départements situés à l'ouest et au sud de la France, en particulier ceux situés le long de la façade atlantique et de l'arc méditerranéen.